

Sénat nomme de nouveau le comité qui a délibéré le bill, et que le présent message soit soumis à ce comité.

L'honorable **PRESIDENT**: Il est proposé par l'honorable M. Dandurand, appuyé par le très honorable M. Graham, que le présent message soit renvoyé à l'ancien comité.

L'honorable M. **DANIEL**: Ce comité devra être nommé de nouveau.

L'honorable **PRESIDENT**: Que ce message soit renvoyé à un comité composé de messieurs Béique, Béland, Belcourt, Black, Calder, Dandurand, Griesbach, Hatfield, Laird, Macdonell, Robertson, Robinson, Ross (Moose-Jaw), Ross (Middleton), Sharpe, Taylor et Turgeon.

L'honorable **J.-D. TAYLOR**: Honorables messieurs, avant que cette motion soit mise aux voix, je tiens à demander un renseignement à l'honorable dirigeant de la Chambre. Il s'agit d'une mesure du gouvernement, renvoyée à un comité nommé par le gouvernement et dans lequel le gouvernement aura un nombre égal de représentants.

L'honorable M. **DANDURAND**: Ou à peu près.

L'honorable M. **TAYLOR**: Un nombre égal de représentants, je ne crois pas me tromper.

L'honorable M. **DANDURAND**: Cela se peut.

L'honorable M. **TAYLOR**: Je veux savoir si le gouvernement impose ce bill au comité, si le gouvernement entreprend de l'adopter par l'entremise du comité, et si le gouvernement soutient le bill en cette Chambre. Je le demande, parce qu'il m'a semblé très malheureux que nous ayons, l'autre jour, décidé une question aussi importante pour un si grand nombre de Canadiens, sans aucune direction de la part du gouvernement, dont c'est le bill, et sans que cette Chambre ait eu la moindre connaissance de ce que pouvait contenir le rapport du comité que nous avons adopté. Si le gouvernement soutient en réalité ce bill de la Chambre des Communes, je suggère qu'il devrait donner au comité du Sénat, et au Sénat lui-même, une direction à cet égard; mais si, par contre, il se désiste du bill en cette Chambre et le laisse tomber à cause de l'indifférence ministérielle, que le point soit nettement précisé, afin que les responsabilités puissent retomber sur qui de droit.

L'honorable M. **DANDURAND**: Je n'ai pas d'objection à répondre à mon honorable ami, et je crois pouvoir le faire dans l'esprit qui animait mes remarques, lorsque le rapport du comité fut présenté en cette Chambre. Les

L'hon. M. **DANDURAND**.

diverses clauses du bill ont été rédigées et agréées par un comité de la Chambre des Communes, lequel avait tenu 47 séances. Tout en n'étant pas spécialement renseigné, je suppose que les conclusions du comité sur certaines clauses étaient le résultat d'une transaction afin d'obtenir l'unanimité. Le gouvernement a transformé le rapport unanime du comité en un projet de loi, lequel, peut-être à la suite d'une entente, a été adopté par les Communes, sans long débat, et nous a été transmis. Représentant le gouvernement, j'avais l'intention d'accorder au Sénat autant de latitude que le gouvernement en a accordée aux Communes, vu que la question tout entière a été soumise à la délibération d'un comité des Communes.

Je ne sais quelle est l'idée de mon honorable ami. Désire-t-il que, sur cette question technique, je demande le loyal appui de tous les membres qui siègent de ce côté (*la droite*) de la Chambre, pour qu'ils soutiennent les clauses sans en changer un iota? Dans ses remarques de la semaine dernière, mon honorable ami a exprimé la surprise de ce que le comité du Sénat n'avait pas réussi à trouver une formule qui aurait été conforme aux vœux de beaucoup d'honorables membres du Sénat. En réalité, il n'a pas été pris de vote sur la question d'altérer le principe fondamental du bill des pensions. Des opinions ont été émises en comité. Mon honorable ami s'est montré assez sévère envers le comité du Sénat et à l'égard du Sénat parce qu'ils ont hésité à entreprendre la recherche d'une formule de mots. J'aurais dû lui faire remarquer que le comité de la Chambre des Communes, fort nombreux et composé d'hommes sérieux, qui a délibéré le même bill et la clause en question, a produit une formule, après avoir tenu 47 séances; mais il reconnut virtuellement que cette formule n'était pas la formule idéale, et qu'elle était peut-être impraticable. Mon honorable ami qui, en sa qualité de profane, a son propre jugement pour le guider, et possède une vaste connaissance de la langue anglaise, a cru qu'il s'agissait simplement d'une question de termes. Il s'agissait plutôt de tâcher de cristalliser au moyen de mots une situation très difficile, pour la solution de laquelle la Chambre des Communes, après 47 séances de son comité, n'est pas parvenue à trouver une formule. C'est peut-être ce que j'aurais dû dire à mon honorable ami pour soutenir l'action du comité du Sénat au sujet de cette clause.

J'entends traiter le Sénat avec autant d'égards que mes collègues en ont accordés aux Communes en l'autre Chambre. A ce propos, je répète ce que je viens de dire. La question est d'ordre très technique, et c'est pour cette raison que, à la suggestion d'honorables mem-